

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Miramas

Introduction

Questionnaire Vélo pour MIRAMAS proposé à toutes les listes candidates aux élections municipales 2020. Un préalable utile peut se concrétiser au travers d'une charte de qualité des aménagements cyclables, de leur entretien et de leur signalisation (pistes cyclables, double-sens cyclables, sas à vélo, céder le passage aux feux, etc.)

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
Question 1- Repenser le plan de circulation (en cours de réalisation) en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville afin de redonner la priorité aux déplacements actifs et aux transports en commun afin de créer un réseau cyclable communal cohérent et continu, permettant aux citoyens de se déplacer en vélo de la manière la plus directe et sécurisée possible.

Action n°2 :

Affecter Q 2- Un budget dédié conséquent attribué chaque année ; pour indication, chez nos voisins d'Allemagne ou des Pays-Bas, c'est 30 €/an par habitant, soit plus de 8100000€/an pour Miramas du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.
Q 3- Un comité vélo incluant un suivi opérationnel, se réunissant au minimum 4 fois par an, présidé par un représentant missionné. Objectif: consulter les associations cyclistes et les associations d'usagers piétons et handicapés en amont des aménagements envisagés, et rendre compte de l'action des différents services impliqués dans les Conseils de Quartier.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer un réseau express vélo Q 4- Des itinéraires cyclables jalonnés, avec des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines bien signalisées, pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité – gares, écoles et lycées, commerces et zones commerciales, équipements municipaux, sportifs, associatifs et culturels, centres de santé et quartiers résidentiels.

Action n°5 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Q 5 - Dans les rues où c'est possible, créer des pistes cyclables à chaque chantier de réfection de la chaussée, en application de la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie).

Q 6 réaliser en priorité les investissements voiries de sécurisation des axes et des points noirs relevés sur la carte du «Baromètre des Villes Cyclables 2019» par des Miramasséens, avec leurs 33 commentaires et 67 réponses (dont 61 de cyclistes).

Action n°6 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération Q 7 Prioriser les accès cyclables en centre-ville et aux équipements scolaires, favoriser l'installation de commerce

de centre ville, et décourager les zones commerciales périphériques..

Action n°7 :

Mettre le vélo au cœur Q 8- Lancer un plan phasé pour libérer nos trottoirs des obstacles (poteaux divers et mobilier urbain), et ainsi faciliter les déplacements des handicapés, des piétons, et des cyclistes, et créer des emplacements de livraison pour les commerces et les poubelles.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Q 9 Calmer le trafic automobile en ville et créer ou faire créer des parkings auto autour du centre-ville dès qu'une opération immobilière proche du centre déposée à l'urbanisme le permet.

Action n°9 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Q 10- Généraliser les double-sens cyclables et les cédez-le-passage cycliste aux feux en implantant la signalisation prévue.

Action n°10 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Q 11- Mettre en place avec les parents d'élèves des «pédibus» et «vélobus» pour emmener les enfants à l'école.

Action n°11 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement Q 12- Faire appliquer strictement les règles d'urbanisme concernant les habitations qui ont leur garage condamné ou réaménagé, et dont les occupants se stationnent en gênants dans la rue..

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé Q 13- Offrir du stationnement vélo sécurisé dans les logements sociaux et les établissements publics et scolaires en profitant du programme Alvéole de la FUB (financement à 60%), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°13 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Q 14- Implanter des arceaux vélos normatifs, près des commerces du centre

Action n°14 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Voir Q 13

Action n°15 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°16 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Q 15- Proposer une aide à l'achat d'un vélo pour les populations défavorisée et les entrepreneurs locaux et leurs livraisons (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°17 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Q 16 créer une «maison du vélo» près du pôle d'échanges de la gare, équipée de WC et de douches, et accueillant les acteurs associatifs vélo et un atelier d'auto-réparation.

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Q 17- Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°19 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Q 18- Créer des pistes cyclables d'apprentissage, pour faciliter les écoles-vélo pour tous.

Action n°20 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Q 19- verbaliser les stationnements automobiles illicites sur trottoirs et/ou pistes cyclables, qui se sont généralisés à certains endroits bien connus..

Action n°21 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Q 20- Lancer un plan de communication envers toute la population sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas à vélo,...) et sur les avantages des transports actifs, afin battre en brèche les idées reçues.

Q 21- Lancer un plan de formation des élus, des automobilistes, des conducteurs de bus et de cars, des policiers, (...) sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo.